



Vous avez perdu
votre
Sydem'pass?

RAPPEL

En cas de perte, de vol ou de dégradation de votre carte, **la délivrance d'une seconde carte est payante**. Le renouvellement de la carte s'élève à un montant de 5 € TTC.

EN PERIODE DE CONFINEMENT, QUELLE EST LA DÉMARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DÉGRADATION, DE PERTE OU DE VOL DE VOTRE SYDEMPASS ?

En cas de perte, de vol ou de dégradation de la carte (NE PAS PERFORER LA CARTE), la seconde carte est payante et son retrait se fait obligatoirement auprès des services du Sydeme.

Le siège administratif du Sydeme étant fermé au public en période de confinement, vous êtes priés de réaliser la demande de renouvellement de votre carte Sydem'pass PAR COURRIER UNIQUEMENT.

Il vous suffit de nous envoyer un chèque d'un montant de 5 € libellé à l'ordre du Trésor Public à l'adresse du Sydeme : 1 rue Jacques Callot - 57600 MORSBACH en mentionnant nom, prénom et adresse.

Vous comprendrez qu'en période de confinement, les services de La Poste fonctionnant au ralenti, les délais de traitement de renouvellement des cartes Sydem'pass sont par conséquent également rallongés. Votre nouvelle carte vous sera envoyée par courrier à votre adresse postale après traitement de votre demande.

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

N° Vert 0800 600 057

www.sydeme.fr

SIÈGE ADMINISTRATIF DU SYDEME

1 rue Jacques Callot

57600 MORSBACH

Tél : 03 87 00 01 01 - 03 87 00 02 09

sydeme

Nos déchets ont de la ressource !

